

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de procurations : 03
Nbre de membres votants : 14
Date de convocation : 06 décembre 2023
Date de publication : 20 décembre 2023

SEANCE DU : **DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Présidente de séance : Frédérique DRAY
Secrétaire de séance : Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérique, GIROD
Isabelle, DEJEUX Jacqueline, GRUET Justine,
CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée, MOUGIN
Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique
M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée
Mme BUSSIERE Pierrette à Mme GIROD Isabelle

Excusé sans procuration de vote :

Mme CRETIN-MAITENAZ Blandine
Mme NICOLET Joëlle
M. CIGLIA Fabrice

N : 12.12.23.43

OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Vu le Code Général de la Fonction Publique (articles L231-1 à L231-4),

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, fixant les conditions et modalités de sa mise en œuvre,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 octobre 2023,

Le rapport social unique rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines. Il présente les données relatives aux effectifs, au temps de travail, aux rémunérations, aux conditions de travail – hygiène et sécurité, à la formation et aux droits sociaux.

Le rapport figurant en annexe présente les données du CCAS de la Ville de Dole pour l'année 2022.

Le Conseil d'Administration **PREND CONNAISSANCE** du rapport social unique 2022 présenté en annexe pour le CCAS de la Ville de Dole.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

** Sous-préfecture, *Trésorerie Principale, * Direction des Ressources Humaines, * C.C.A.S. (2).*

Pour extrait certifié conforme.
La Vice-présidente du C.C.A.S.,

Frédérique DRAY

